



L'accessibilité au système d'éducation postsecondaire de l'Ontario : une analyse comparative entre les provinces

Rapport préparé par Torben Drewes, Université Trent
pour le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur



Conseil ontarien
de la qualité de
l'enseignement supérieur

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Avertissement :

Les opinions exprimées dans ce rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres agences ou organismes qui ont offert leur soutien, financier ou autre, à ce projet.

Se référer au présent document comme suit :

Drewes, T. (2008) *L'accessibilité au système d'éducation postsecondaire de l'Ontario : une analyse comparative entre les provinces*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Publié par :

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402

Toronto (Ontario) Canada

M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893

Télécopieur : 416 212-3899

Site Web : www.heqco.ca

Courriel : info@heqco.ca

Table des matières

Sommaire.....	iii
I. Introduction	1
II. L'Enquête sur la participation aux études postsecondaires	3
II.1 Aperçu de l'EPEP.....	3
II.2 Taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire.....	5
III. Questions relatives à la demande et à la capacité.....	8
III.1 Statistiques descriptives.....	8
III.2 Contexte familial.....	13
IV. Persévérance	16
V. Aide financière	20
VI. Conclusion	26
Références.....	28
Annexe	30

Remerciements

Le présent rapport a été enrichi par des commentaires et des suggestions de réviseuses et de réviseurs du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES). L'auteur assume l'entière responsabilité de toute erreur qui pourrait être relevée dans le présent document.

Sommaire

Le présent rapport porte sur l'analyse de différents aspects de l'accessibilité au système d'éducation postsecondaire de l'Ontario réalisée à la lumière des résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP) de 2002 de Statistique Canada. L'EPEP est l'une des principales sources dont on peut tirer de l'information sur l'accessibilité à l'échelle provinciale. On analyse ses données afin d'établir des preuves statistiques qui orienteront l'examen des questions relatives à l'accessibilité en Ontario. Cette analyse est réalisée au moyen d'une comparaison entre les provinces de divers éléments, tels que le taux de fréquentation, le financement et certains facteurs contextuels ayant une influence sur le taux de fréquentation. Il convient de souligner que la situation des autres provinces ne doit pas être considérée comme un cadre de référence auquel la province de l'Ontario doit se comparer. Cependant, de telles comparaisons peuvent être profitables.

L'EPEP a été menée en 2002 et s'intéressait particulièrement à la situation des jeunes Canadiennes et Canadiens qui étaient alors âgés de 18 (17 au Québec) à 24 ans. On a demandé aux répondantes et aux répondants d'indiquer s'ils fréquentaient à ce moment-là un établissement d'éducation postsecondaire ou s'ils avaient déjà fréquenté un tel établissement scolaire. Voici les principales conclusions tirées du rapport :

- La proportion des élèves qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires en 2002 et qui se sont inscrits dans un établissement d'enseignement collégial en Ontario était plus élevée en Ontario que dans le reste du pays, à l'exception du Québec. La proportion des étudiantes et des étudiants qui ont déjà fréquenté un établissement d'enseignement universitaire était inférieure en Ontario qu'ailleurs au pays, à l'exception du Québec.
- Les données analysées (non plus que les données existant ailleurs) ne permettent pas de déterminer directement si un nombre suffisant de places étaient offertes. Le fait que, en Ontario, les diplômées et diplômés du secondaire ayant obtenu de faibles résultats scolaires au secondaire sont moins susceptibles d'avoir fréquenté un établissement d'enseignement universitaire que celles et ceux des autres provinces peut être considéré comme le résultat des nombreuses mesures de sélection prises par les universités de l'Ontario. On constate, en revanche, que ces diplômées et diplômés du secondaire de l'Ontario sont plus susceptibles de fréquenter un établissement d'enseignement collégial que ceux des autres régions, à l'exception du Québec.
- Parmi les diplômées et les diplômés de l'Ontario n'ayant pas fréquenté d'établissement d'enseignement postsecondaire, la proportion ayant invoqué des raisons financières pour justifier leur décision est sensiblement égale à la moyenne nationale.
- Tant en Ontario qu'à l'échelle nationale, le revenu familial ne semble pas être un facteur influençant de façon considérable la décision de fréquenter un établissement d'enseignement collégial. Par contre, ce facteur influence la décision de fréquenter un établissement d'enseignement universitaire, tant en Ontario que dans le reste du pays, mais la corrélation positive entre le revenu familial et la fréquentation d'un établissement d'enseignement universitaire est plus faible en Ontario. Le niveau de scolarité des parents est l'un des corrélats

les plus marqués au chapitre de la fréquentation d'un établissement d'enseignement universitaire.

- Les données de l'EPEP confirment les conclusions présentées dans la littérature selon lesquelles le problème de l'érosion des effectifs chez celles et ceux qui entreprennent un programme d'études postsecondaires n'est pas plus sérieux en Ontario qu'ailleurs. De celles et ceux qui abandonnent leur programme d'études, seulement environ 23 % invoquent des raisons financières, proportion semblable à celle des provinces de l'Ouest, nettement inférieure à celle des provinces de la région de l'Atlantique et plus élevée que celle du Québec.
- Les étudiantes et les étudiants de l'Ontario sont les plus susceptibles d'indiquer qu'ils ont accumulé une épargne en vue de leurs études postsecondaires, et le montant moyen de cette épargne est nettement supérieur en Ontario qu'ailleurs au pays.
- Les étudiantes et les étudiants fréquentant un collège de l'Ontario font état de dépenses relatives aux études se situant dans la moyenne de celles déclarées par les étudiantes et les étudiants des autres régions. Ils se situent également dans la moyenne quant au niveau de financement, à la possibilité d'obtenir des prêts et au montant de ces prêts. On constate que la proportion relative des prêts remboursables et des prêts non remboursables diffère d'une région à l'autre.
- Les dépenses relatives aux études dont font état les étudiantes et les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement universitaire de l'Ontario sont supérieures à la moyenne nationale. Par contre, ces étudiantes et étudiants font état de niveaux de financement supérieurs à la moyenne nationale. Cette situation est en partie attribuable aux prêts aux étudiants, dont la valeur était plus élevée en Ontario qu'au Québec et dans les provinces de l'Ouest (mais sensiblement inférieure à la valeur des prêts octroyés dans les provinces de l'Atlantique).

I. Introduction

On connaît bien l'importance du rôle que joue l'enseignement supérieur dans la prospérité économique des individus et de la société, et la promotion de la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire constitue un aspect essentiel de la politique publique. Au Canada, les provinces ont un rôle déterminant à jouer dans l'établissement de ce type de politiques. En raison de la répartition des responsabilités de l'État prévue dans la constitution canadienne, l'éducation postsecondaire relève des provinces, ce qui confère à ces dernières des moyens d'action substantiels pour améliorer le taux d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Par exemple, le nombre de places offertes est en grande partie déterminé par les sommes que les gouvernements provinciaux décident d'affecter au parc immobilier des établissements d'enseignement postsecondaire et aux frais d'exploitation qui en découlent. Les droits de scolarité sont régis efficacement par les provinces, et les décisions prises à cet égard influencent tant la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire que la demande à cet égard. La demande est également influencée par les politiques provinciales ayant trait notamment à l'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants sous forme de prêts et de subventions et aux crédits d'impôt accordés aux étudiantes et aux étudiants fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire. On pourrait ajouter à cette liste des moyens d'action moins directs, tels que l'amélioration de la qualité du système d'enseignement de la maternelle à la 12^e année, et la capacité de ce dernier de former des élèves qui souhaitent poursuivre des études supérieures et qui sont en mesure de le faire.

Les arguments favorables à l'établissement d'une politique active en matière d'éducation supérieure peuvent être fondés sur des principes d'efficacité économique. L'argument de base prouvant l'efficacité de cette démarche réside dans le fait que les avantages pour la société découlant des investissements consacrés à l'éducation postsecondaire sont supérieurs à ceux que le secteur privé pourrait espérer. Ainsi, sans mesure d'intervention active, la somme des décisions individuelles des intéressés se traduirait par un sous-investissement dans le secteur de l'éducation. Par exemple, dans son examen des coûts et des avantages associés à la poursuite d'études supérieures, une personne tiendrait compte des gains réalisés au chapitre de son revenu, mais ne tiendrait pas compte des répercussions qu'aurait sa décision sur le revenu de celles et ceux qui verraient leur productivité croître par la suite. On croit également de façon générale que les contraintes en matière de crédit peuvent empêcher certains individus de consacrer à l'éducation postsecondaire des investissements susceptibles de se traduire par des avantages pour le secteur privé. En effet, on ne peut pas emprunter en mettant ses revenus futurs en garantie. Cette situation empêche donc les particuliers de réaliser des investissements desquels pourraient découler des avantages pour la société. Il s'agit d'un enjeu lié à l'accessibilité.

L'établissement de politiques publiques n'est pas seulement une question d'efficacité, mais aussi d'équité. En effet, on remarque que les enfants de familles à faible revenu sont nettement moins susceptibles de fréquenter un établissement d'enseignement

universitaire que les autres¹. Les écarts notés sur le plan de l'accès en fonction du contexte familial sont une préoccupation générale du gouvernement de même qu'une préoccupation particulière et obligatoire du COQES.

Qu'ils reposent sur des principes d'efficience ou d'équité, les arguments favorables à une intervention active en matière de politique visant à améliorer l'accessibilité doivent également être fondés sur des preuves empiriques. Existe-t-il des preuves que les lacunes sur le plan de l'accessibilité, pour quelque raison que ce soit, soient bien réelles? Si tel est le cas, quelle est l'ampleur du problème et que révèlent les données au sujet des causes de ces lacunes? Le présent rapport vise à fournir des éclaircissements sur ces interrogations empiriques en ce qui concerne l'Ontario.

Pour évaluer la nécessité d'établir des stratégies provinciales visant à améliorer le taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, on utilise notamment une méthode qui consiste à définir des points de référence concernant les résultats de la province en faisant des comparaisons entre les provinces. Bien entendu, on ne peut pas considérer le taux de fréquentation des autres provinces comme optimal. On doit en effet tenir compte du fait que ces points de référence ne représentent pas nécessairement les « meilleures pratiques » à utiliser ni un idéal. Néanmoins, ce genre de comparaison nous permet de nous faire une idée sur la situation de l'Ontario.

Le présent rapport se veut une analyse des résultats de l'Ontario au chapitre de l'accessibilité en général et, à la lumière du mandat explicite du COQES en ce qui a trait à l'égalité d'accès, une comparaison de diverses mesures statistiques de l'accessibilité en fonction du statut socioéconomique. Le rapport repose sur une enquête menée à l'échelle nationale, l'EPEP de 2002 de Statistique Canada, conçue expressément pour évaluer l'accès aux études postsecondaires et le taux de persévérance scolaire. L'Enquête porte sur les différents aspects de l'accessibilité, qui ne dépend pas seulement de la question de l'abordabilité. Dans le présent rapport, tout obstacle à l'accès sera considéré comme une entrave à la poursuite d'études postsecondaires. Manifestement, ces obstacles comprennent les considérations de nature financière, mais peuvent également comprendre, entre autres, l'insuffisance de places offertes, un état de préparation scolaire insatisfaisant et un contexte social ne favorisant pas la poursuite d'études postsecondaires. On souhaite profiter de tout renseignement sur ces obstacles pouvant être tiré de l'EPEP.

Compte tenu du caractère central qu'a joué l'EPEP dans l'établissement du présent rapport, la section qui suit présente les objectifs de l'Enquête de même que ses forces et ses faiblesses. Dans la section III, on passe en revue les éléments d'information qui permettent de déterminer ce qui peut être considéré comme de véritables obstacles matériels, soit le manque de places. En effet, il ne suffit pas d'entreprendre des études postsecondaires : pour retirer le maximum d'avantages de ces études, encore faut-il être en mesure de les terminer. Cependant, l'achèvement des études peut être compromis par divers facteurs, comme les difficultés financières. Ainsi, dans la

¹ Même si le contexte socioéconomique semble être un facteur ayant beaucoup moins d'influence sur le taux de fréquentation des établissements d'enseignement collégial. Voir Corak et collab. (2003) et Drolet (2005).

section IV, on analyse le taux de persévérance scolaire afin de déterminer s'il existe des différences entre les régions au chapitre de l'achèvement des études postsecondaires. Manifestement, l'abordabilité de l'éducation postsecondaire est au cœur des discussions sur les obstacles nuisant à l'accessibilité, et c'est pour cette raison que la section V présente quelques aspects de la dimension financière, notamment les différences entre les provinces au chapitre des coûts de l'éducation supérieure, de la capacité des étudiantes et des étudiants à assumer ces coûts et de l'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants. La section VI est la conclusion du rapport.

II. L'Enquête sur la participation aux études postsecondaires

II.1 Aperçu de l'EPEP

L'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP) a été menée en février et en mars 2002 auprès d'une cohorte représentative à l'échelle nationale d'étudiantes et d'étudiants âgés de 18 à 24 ans (de 17 à 24 ans au Québec). Elle visait à établir des indicateurs de base sur l'éducation postsecondaire au Canada, notamment au chapitre de l'accès, de la persévérance scolaire et du financement. Les données recueillies nous permettent d'analyser les choix faits par les jeunes Canadiennes et les jeunes Canadiens en ce qui a trait à la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire et à la persévérance scolaire. De plus, l'Enquête a permis de recueillir un grand nombre de corrélats potentiels, notamment sur le degré de réussite scolaire pendant les études secondaires et le désir de poursuivre des études postsecondaires. Dans l'EPEP, on considère qu'un programme est de niveau postsecondaire s'il suit les études secondaires, s'il mène à l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade et s'il dure plus de trois mois à temps plein.

L'échantillon était composé de 5 141 personnes, ce qui, selon les normes actuelles, est un nombre assez faible, et nécessitera une certaine agrégation des résultats pour que la confidentialité des réponses et les exigences en matière de qualité des données soient respectées. Dans les résultats présentés ci-dessous, les estimations ont en premier lieu été éprouvées à l'échelle provinciale, puis regroupées à l'échelle régionale (Ontario, Québec, région de l'Atlantique, région des Prairies, Colombie-Britannique) au besoin afin de respecter les exigences de Statistique Canada en matière de confidentialité. Dans certains tableaux, il a été nécessaire de pousser plus loin le regroupement des données (Ontario, reste du Canada).

L'EPEP est un outil très utile pour l'établissement de politiques en matière d'éducation, mais il a ses limites. En effet, elle ne fait pas directement état du revenu des parents, probablement en raison du fait que des recherches antérieures ont permis de déterminer que les étudiantes et les étudiants ne sont manifestement pas au courant du revenu de leurs parents. Cependant, l'Enquête présente de l'information sur l'emploi des parents, ce qui a permis d'estimer leur revenu. Ainsi, les codes professionnels ont été associés aux 25 codes utilisés dans le recensement de 2001, et

on a attribué à chaque parent le revenu médian (par sexe) d'un de ces emplois. Cette façon de faire est loin d'être satisfaisante, mais il n'existe pas d'autre façon de contourner la difficulté que pose l'établissement de la situation socioéconomique des étudiantes et des étudiants en fonction du revenu de leurs parents. L'EPEP fait également état de renseignements sur le niveau de scolarité des parents. Puisque l'on observe une forte corrélation entre le niveau de scolarité et le revenu touché², ces renseignements peuvent servir à établir une approximation assez fiable du statut économique des étudiantes et des étudiants.

Un dernier élément doit être signalé ici. Grâce à l'EPEP, on peut dresser la liste des diplômées et des diplômés des écoles secondaires de l'Ontario de même que la liste des étudiantes et des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire de la province. Ces groupes sont en grande partie composés des mêmes personnes, mais leur composition n'est pas identique puisque certaines diplômées et certains diplômés d'écoles secondaires de l'Ontario poursuivent des études postsecondaires à l'extérieur de la province et que des diplômées et diplômés d'écoles secondaires d'autres provinces fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire de l'Ontario³. Lorsqu'il est question de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire en Ontario, quel groupe devrait-on examiner? La prochaine section traite des obstacles à l'accès attribuables au manque de places. En l'occurrence, il serait logique de se pencher sur la question des étudiantes et des étudiants qui présentent des demandes d'admission dans des établissements d'enseignement de l'Ontario, sans considération de l'établissement d'enseignement secondaire duquel ils sont diplômés. Par contre, sur la question de l'aide financière, on doit s'intéresser davantage aux diplômées et aux diplômés des écoles secondaires de l'Ontario (sans considération de la province où ils poursuivront leurs études) puisque les paramètres relatifs à l'aide offerte aux étudiantes et aux étudiants dépendent de la province de résidence au moment de la demande d'admission dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Plutôt que de porter sur deux populations très similaires, les statistiques présentées dans le rapport ne feront état que de la situation des diplômées et des diplômés du secondaire de l'Ontario⁴.

² L'article de T. Lemieux (2003) présente une analyse récente des données de la population canadienne à ce sujet.

³ L'EPEP révèle qu'environ 5 % des diplômées et des diplômés d'un établissement d'enseignement secondaire de l'Ontario qui poursuivent des études postsecondaires fréquentent un établissement d'enseignement qui se trouve à l'extérieur de la province. La proportion des étudiantes et des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement postsecondaire de l'Ontario, mais n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires dans la province, est d'environ 3,5 %.

⁴ Cette situation soulève l'intéressante question de savoir comment quantifier précisément les ressources éducatives d'une province. Une province doit-elle offrir un nombre de places suffisant ou peut-elle compter sur le nombre de places offertes en trop dans d'autres provinces? Par exemple, est-il raisonnable d'envisager que l'Ontario puisse promouvoir l'accessibilité en augmentant l'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants fréquentant un établissement d'enseignement de la région de l'Atlantique, où l'on prévoit que les universités auront de nombreuses places excédentaires? Cette question n'est pas analysée dans le présent rapport.

II.2 Taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire

Avant de procéder à une analyse détaillée des données de l'EPEP, nous devons nous pencher sur l'indicateur de base de l'accès à l'éducation postsecondaire : le taux de fréquentation. Nous devons également comparer les renseignements relatifs au taux de participation obtenus au moyen de l'EPEP avec ceux provenant d'autres sources. La mesure du taux de fréquentation n'est pas chose simple. Il faut tout d'abord déterminer de quelle source seront tirés les renseignements ayant trait au nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Parmi les sources possibles, notons la base de données de Statistique Canada sur les inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire, dont le contenu est tiré de données administratives. Les renseignements tirés de cette source ayant trait aux inscriptions dans les universités sont satisfaisants, mais ceux portant sur les inscriptions dans les collèges sont considérés comme problématiques et n'ont pas été mis à jour depuis quelque temps. L'Enquête sur la population active a souvent été utilisée comme source de remplacement pour obtenir de l'information sur les inscriptions et, à la différence des données administratives, les données qui en sont tirées ont l'avantage d'être uniformes d'une province à l'autre. Ensuite, il faut tenir compte du fait que le choix du groupe de référence à partir duquel les pourcentages seront calculés peut compliquer la comparaison des taux de fréquentation. En effet, on traduit les données administratives sur les inscriptions en pourcentage en choisissant un groupe d'âge de la population étudiée comme groupe de référence, mais ce groupe est habituellement choisi de façon arbitraire.

L'examen le plus récent et le plus approfondi de la fréquentation des établissements postsecondaire se trouve dans le dernier rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (2007)). Les renseignements relatifs au taux de fréquentation consignés dans ce rapport sont présentés dans le tableau 3.1, et ces statistiques sont tirées de l'Enquête sur la population active. La comparaison des taux de fréquentation des établissements postsecondaires est toujours problématique lorsque entrent en jeu des données du Québec, en raison du réseau de cégeps⁵ de la province. D'ailleurs, il importe, de façon générale, de garder à l'esprit les différences entre les provinces sur le plan de la structure du secteur postsecondaire non universitaire. Le secteur universitaire est plus homogène d'une province à l'autre, ce qui rend ainsi les comparaisons plus significatives.

La comparaison du taux de fréquentation chez les personnes âgées de 20 à 24 ans révèle que l'Ontario obtient de bons résultats à cet égard avec une proportion de 28 % des étudiantes et étudiants de ce groupe d'âge fréquentant actuellement une université à temps plein. Il s'agit du deuxième taux de fréquentation en importance parmi les provinces. Le taux de fréquentation à temps plein d'un établissement d'enseignement

⁵ Dans l'Enquête sur la population active, on ne fait pas la distinction entre les étudiantes et les étudiants ayant changé d'établissement universitaire pendant leurs études et les groupes d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans un programme technique de cégep.

chez les étudiantes et les étudiants plus jeunes se situe sous la moyenne nationale, moyenne étant manifestement affaiblie en raison du faible taux obtenu au Québec, lequel témoigne, pour sa part, de la présence dans le secteur des cégeps d'une population étudiante importante se dirigeant vers des études universitaires. Si l'on tient compte de cette situation pour l'analyse du taux de fréquentation des établissements d'enseignement collégial de l'Ontario, on constate que la province obtient d'assez bons résultats au chapitre des inscriptions dans ces établissements d'enseignement. En ne tenant pas compte des résultats du Québec, on observe que, chez les étudiantes et les étudiants plus vieux, seuls les taux de fréquentation des établissements d'enseignement collégial de l'Alberta et de la Colombie-Britannique surpassent celui de l'Ontario, et que chez les étudiantes et les étudiants plus jeunes, seule la Colombie-Britannique surpasse l'Ontario.

Tableau 3.1 : Taux de fréquentation par âge, 2005-2006

Territoire de compétence	Collège		Université	
	De 15 à 19 ans	De 20 à 24 ans	De 15 à 19 ans	De 20 à 24 ans
Canada	11	11	9	25
T.-N.-L.	4*	11	13	26
Î.-P.-É.	4*	6*	15	23
N.-É.	4	5	13	29
N.-B.	5*	6	11	26
Qc	24	9	3	26
Ont.	7	13	12	28
Man.	4	8	12	27
Sask.	3	5	10	26
Alb.	8	12	8	17
C.-B.	9	16	9	21

Source : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (2007)

Remarque : L'astérisque (*) signale un coefficient de variation se situant entre 16,6 % et 25 %.

On peut également utiliser les données de l'EPEP pour établir les taux de fréquentation. Étant donné l'objectif du présent rapport, nous nous intéressons plus particulièrement aux personnes qui sont en mesure de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire, et l'échantillon utilisé pour réaliser toutes les estimations a donc été limité aux diplômées et diplômés d'un établissement d'enseignement secondaire⁶. Ce choix se traduit par un taux de fréquentation plus élevé que ceux présentés dans le tableau 3.1. De plus, il ne faut pas oublier que les groupes d'âge diffèrent d'un tableau à l'autre. Finalement, il convient de souligner que dans le Programme d'indicateurs, on entend par taux de fréquentation la fréquentation actuelle des établissements d'enseignement postsecondaire, tandis que dans l'EPEP, on obtient le taux de fréquentation en tenant compte des étudiantes et des étudiants

⁶ Même si les universités de l'Ontario accueillent des étudiantes et des étudiants ne détenant pas de diplôme d'études secondaires en tant qu'étudiantes et étudiants adultes, la taille de cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants est négligeable en raison de la fourchette d'âges limitée (de 18 à 24 ans) utilisée dans l'EPEP.

fréquentant actuellement un établissement d'enseignement postsecondaire et de celles et ceux qui ont déjà fréquenté ce type d'établissement.

Tableau 3.2 : Taux de fréquentation chez les élèves diplômés d'un établissement d'enseignement secondaire

Pourcentage des élèves diplômés d'un établissement d'enseignement secondaire âgés de 18 à 24 ans qui fréquentent actuellement un établissement d'enseignement postsecondaire ou qui ont déjà fréquenté ce type d'établissement

Région	Université	Collège	Autre	Total
Région de l'Atlantique	41,6 %	32,4 %	2,3 %	76,3 %
Québec	26,2	54,3	2,4	82,9
Ontario	32,9	35,6	2,2	70,6
Région des Prairies	38,6	22,1	2,2	63,0
Colombie-Britannique	38,6	23,1	2,1	63,8

Source : EPEP

Le tableau 3.2 brosse un portrait du taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire assez différent de celui du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation. Comme on l'avait prévu, puisque l'on n'a tenu compte que de la situation des diplômées et diplômés du secondaire, les taux de fréquentation sont plus élevés à tous égards. Cependant, le rang de l'Ontario par rapport aux autres provinces n'est pas le même. Une plus grande proportion des membres de ce groupe d'âge ont fréquenté un établissement d'enseignement universitaire en Ontario qu'au Québec, comme dans le premier cas, mais les taux de l'Ontario sont maintenant nettement inférieurs à ceux de la région de l'Atlantique, de la région des Prairies et de la Colombie-Britannique. Cette statistique pourrait être trompeuse, mais elle semble indiquer que la fréquentation des universités conditionnelle à l'obtention du diplôme d'études secondaires est plus élevée dans les régions énumérées ci-dessus qu'en Ontario. Cette situation s'explique peut-être par le fait que les jeunes, dans la région de l'Atlantique par exemple, sont moins susceptibles de terminer leurs études secondaires, mais qu'ils sont plus susceptibles de poursuivre des études universitaires s'ils le font. Il s'agit d'un scénario intéressant qui mérite d'être étudié.

Au chapitre de la fréquentation des établissements d'enseignement collégial, l'Ontario affiche d'excellents résultats si l'on ne fait pas entrer en ligne de compte la situation particulière ayant trait aux taux de fréquentation des établissements d'enseignement collégial du Québec. Les taux de fréquentation des établissements d'enseignement collégial présentés dans le tableau 3.2 concordent avec ceux du tableau 3.1 puisqu'ils révèlent un taux de fréquentation en Ontario supérieur à la moyenne.

De toute évidence, les secteurs de l'enseignement universitaire et collégial dominent le secteur de l'éducation postsecondaire dans toutes les provinces, et les renseignements présentés dans les sections suivantes portent donc principalement sur ces deux secteurs. Pour que les comparaisons entre les provinces dans chacun des secteurs soient plus révélatrices, on a associé les étudiantes et les étudiants des cégeps inscrits dans un programme préuniversitaire au secteur universitaire (alors que celles et ceux inscrits dans un programme de formation technique ont été associés au

secteur collégial). Les étudiantes et les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement collégial, mais poursuivant des études menant à l'acquisition de compétences de niveau universitaire ont, dans le même ordre d'idées, été associés au secteur universitaire. La répartition définitive des répondantes et des répondants de chacun des trois groupes (universités, collèges et autres) est présentée à l'annexe 1.

III. Questions relatives à la demande et à la capacité

III.1 Statistiques descriptives

Il est possible qu'une personne qui souhaite entreprendre des études postsecondaires et qui est en mesure de le faire (tant sur le plan intellectuel que financier) se heurte à un problème de manque de places. Dans les régimes de marché axés sur les prix, on s'attend à ce qu'une situation où la demande est supérieure à l'offre soit rapidement rétablie au moyen d'une augmentation des prix qui encourage un accroissement de l'offre et décourage la demande. Or, le système d'éducation supérieure de l'Ontario n'est pas pourvu d'un tel mécanisme. En principe, on considère les universités de l'Ontario comme des personnes morales autonomes ayant le pouvoir de fixer elles-mêmes leurs droits de scolarité. En pratique, l'utilisation d'une formule de financement qui élimine ni plus ni moins par l'impôt les revenus tirés des droits de scolarité dépassant les niveaux prescrits par la province se traduit par le fait que les universités n'ont aucun avantage à s'éloigner de ces derniers⁷. Les droits de scolarité universitaires réglementés par les universités ne sont visiblement pas fixés dans le but de libérer le marché. Il en va de même situation pour les collèges de l'Ontario.

Il s'ensuit que la réaction du système aux fluctuations de la demande prend la forme d'un ajustement du nombre de places offertes; d'ailleurs, en Ontario, le gouvernement déploie des mesures préventives afin de faire en sorte qu'un nombre suffisant de places soient offertes dans les programmes d'études supérieures. En effet, le gouvernement provincial s'est engagé auprès de la population à faire en sorte que toutes les étudiantes et tous les étudiants qualifiés puissent être admis dans un programme d'études. Bien que le système de l'Ontario ait récemment prouvé qu'il est remarquablement en mesure de s'adapter aux importantes variations du nombre d'inscriptions attribuables à la double cohorte et aux changements démographiques, il importe tout de même d'étudier l'efficacité des mesures d'ajustement du nombre de places que la province utilise pour réagir aux changements relatifs aux demandes.

On peut s'étonner de constater que peu de travaux de recherche aient été menés sur la question des limitations de capacité, étant donné que le simple manque de places offertes est un obstacle évident à l'admission et est une source possible d'iniquité. Dans les établissements d'enseignement, les limitations de capacité se traduisent par

⁷ La province a déréglementé certains programmes professionnels, mais la majorité des inscriptions dans les universités se font dans des programmes réglementés.

la décision des bureaux des admissions de ne présenter des offres d'admission qu'à un nombre limité de candidats qualifiés. Les établissements d'enseignement sont libres de fixer leur propre capacité d'accueil en fonction du financement qui leur est accordé par le gouvernement provincial. Ensuite, ces établissements tentent de respecter cette limite en révisant leurs exigences d'admission. Si l'on utilise la moyenne obtenue pendant les études secondaires pour évaluer le dossier d'une candidate ou d'un candidat par rapport aux exigences à respecter, quand on sait qu'il existe une corrélation entre cette moyenne et le contexte socioéconomique, on peut conclure que celles et ceux provenant de familles à faible revenu sont plus susceptibles d'être écartés du système scolaire.

Le faible nombre des travaux de recherche à ce sujet semble être révélateur de l'insuffisance des données qui permettent de mesurer directement les limitations de capacité. Fait intéressant, c'est l'Ontario qui est le mieux placé pour établir des mesures visant à limiter le nombre de places offertes au moyen de données provenant des centres de demande d'admission centralisés de la province, qui effectuent le suivi des demandes et des inscriptions par programme et par établissement d'enseignement. Cependant, ces données n'ont pas encore été utilisées de cette façon. Les preuves directes confirmant la situation de l'ensemble du pays dont on dispose, quelles qu'elles soient, sont principalement limitées à la situation des universités, et ces preuves ont été analysées par K. Snowden, qui en a tiré la conclusion suivante :

Pour ce qui est des questions principales (« Les candidats qualifiés provenant des écoles secondaires et des cégeps ont-ils tous accès aux études universitaires? » et « Les universités ont-elles augmenté le nombre d'admissions en première année au rythme de la demande de la génération des post-boomers? »), la réponse, dans les deux cas, est un « oui » nuancé. [...] En revanche, si on définit l'accessibilité en fonction de l'accès au programme ou à l'université de premier choix, la réponse aux deux questions serait plutôt « non ». Snowden (2004, p. i)

Sans l'accès aux données portant sur les candidates et candidats des autres provinces, il est impossible d'effectuer des comparaisons directes. On peut cependant tirer des déductions en se servant de l'information indirecte dont on dispose. Comme les établissements limitent le nombre de places offertes en modifiant les exigences d'admission, on peut considérer que la variation de ces exigences dans chaque province reflète une variation de la capacité, bien que la comparaison des moyennes obtenues pendant les études secondaires entre les différentes provinces soit plutôt controversée. Par exemple, Usher et Junor (2004) ont conclu ce qui suit :

[TRADUCTION]

« [...] les élèves des écoles secondaires de l'Alberta et de la Colombie-Britannique obtiennent de meilleurs résultats au chapitre de la littérature que ceux des provinces de l'Atlantique. [...] Pourtant, le nombre d'étudiantes et d'étudiants fréquentant une université est beaucoup plus élevé dans les provinces de l'Atlantique qu'en Alberta et en Colombie-Britannique. Qu'est-ce qui explique cette situation? Le plus petit nombre de places offertes dans les universités de l'Ouest du pays et les normes de

réussite scolaire moins élevées des établissements d'enseignement de l'Est du pays [...]. Dans les provinces de l'Atlantique, la moyenne des résultats obtenus au secondaire par 20 % à 25 % des étudiantes et des étudiants entreprenant des études universitaires se situe sous les 75 %, tandis qu'en Colombie-Britannique, seulement 2 % des étudiantes et étudiants entreprenant des études universitaires ont obtenu une moyenne se situant sous les 75 %. » (Education Policy Institute, automne 2004).

L'affirmation selon laquelle le taux de fréquentation des établissements universitaires est plus élevé dans les provinces de l'Atlantique qu'ailleurs au pays est appuyée par les données du tableau 3.2, qui révèlent des taux de fréquentation nettement plus élevés dans cette région. Les tableaux 3.3a et 3.3b présentent des données sur le taux de fréquentation des collèges et des universités par région et par moyenne obtenue pendant les études secondaires. On peut ainsi confirmer ou infirmer l'idée selon laquelle les diplômées et les diplômés du secondaire de la région de l'Atlantique dont la moyenne est peu élevée sont plus susceptibles de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire⁸ que les autres.

Tableau 3.3a : Taux de fréquentation d'un établissement d'enseignement universitaire, par moyenne obtenue pendant les études secondaires
Pourcentage des étudiantes et des étudiants fréquentant ou ayant fréquenté un établissement d'enseignement universitaire

Région	90 % et +	80 % à 89,9 %	70 % à 79,9 %	60 % à 69,9 %
Région de l'Atlantique	73,6 %	59,4 %	32,6 %	15,9 %
Québec	60,2	38,8	19,4	8,3
Ontario	71,0	52,9	25,3	4,8
Ontario	86,7	58,3	36,4	11,2
Région des Prairies	56,9*	58,0	25,8	15,1
Colombie-Britannique				

Source : EPEP

Remarque : L'astérisque (*) signale un coefficient de variation trop élevé.

Les données du tableau 3.3a concordent avec l'hypothèse (sans toutefois la confirmer) selon laquelle les universités de l'Ontario sont plus sélectives que celles des autres régions du Canada. On constate qu'en Ontario, la proportion des diplômées et des diplômés du secondaire ayant obtenu une moyenne de « C » et fréquentant un établissement universitaire est nettement inférieure à celle du Québec, et équivaut à moins du tiers de la proportion de la région de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique. Puisque le taux de fréquentation par région est différent dans toutes les fourchettes de moyennes obtenues au secondaire, la statistique la plus révélatrice est le rapport entre le taux de fréquentation des diplômées et diplômés du secondaire dont la moyenne était faible et le taux de fréquentation des diplômées et

⁸ Il ne faut pas oublier que seules les données relatives aux étudiantes et aux étudiants ayant terminé leurs études secondaires ont été utilisées.

diplômés du secondaire dont la moyenne était élevée. De ce point de vue, les diplômées et les diplômés du secondaire de la province de l'Ontario dont la moyenne était faible sont beaucoup moins susceptibles de fréquenter un établissement universitaire que celles et ceux ayant obtenu une moyenne plus élevée, le rapport exprimant cette statistique étant le suivant : $4,8 \% / 71,0 \% = 0,07$. Dans la région de l'Atlantique, la pente décrivant le taux de participation par rapport aux moyennes obtenues pendant les études secondaires est moins abrupte, se chiffrant à 0,22. Le Québec et la région des Prairies obtiennent des valeurs moyennes de 0,14 et de 0,13, respectivement. Malheureusement, la taille de l'échantillon des diplômées et diplômés du secondaire de la Colombie-Britannique ayant obtenu une moyenne de « A+ » est trop petite pour que l'on puisse en tirer des estimations fiables.

Il est important de souligner que le nombre d'inscriptions dépend des choix faits par les étudiantes et les étudiants autant que de ceux des établissements d'enseignement. En principe, le faible taux de fréquentation des étudiantes et des étudiants de l'Ontario dont les notes obtenues au secondaire étaient inférieures à la moyenne est donc attribuable à la décision prise par ces étudiantes et étudiants de ne pas fréquenter d'établissement d'enseignement universitaire. À première vue, la raison pour laquelle cette situation se produit en Ontario et non ailleurs au pays n'est pas évidente. Cette situation s'explique peut-être par les mesures de sélection.

Tableau 3.3b : Taux de fréquentation d'un établissement d'enseignement collégial par moyenne obtenue pendant les études secondaires
 Pourcentage des étudiantes et des étudiants fréquentant ou ayant fréquenté un établissement d'enseignement collégial

Région	90 % et +	80 % à 89,9 %	70 % à 79,9 %	60 % à 69,9 %
Région de l'Atlantique	17,0 %	27,2 %	34,4 %	28,3 %
Québec	26,2	47,7	59,9	53,3
Ontario	14,5	22,3	43,8	42,7
Région des prairies	8,3	16,9	26,0	20,4
Colombie-Britannique	13,8	19,8	28,3	25,7

Source : EPEP

Le tableau 3.3 b présente le taux de fréquentation des collèges par moyenne obtenue pendant les études secondaires. On constate que pour chacune des régions, la situation est assez différente de celle révélée par les données présentées dans le tableau 3.3a. Le taux de fréquentation augmente de gauche à droite et diminue dans la dernière colonne. À l'exception du Québec, l'Ontario a le taux de fréquentation le plus élevé dans les deux fourchettes de moyennes les moins élevées. Au risque de s'aventurer dans des conjectures, on peut présumer que cette conclusion s'inscrit dans la logique de l'idée selon laquelle les mesures de sélection des établissements d'enseignement universitaire de l'Ontario sont à l'origine d'un débordement vers les établissements d'enseignement collégial, qui sont disposés à accueillir des candidates et des candidats ayant obtenu de faibles résultats scolaires au secondaire. Encore une fois, n'oublions pas qu'il est hasardeux de comparer des moyennes obtenues par les

étudiantes et les étudiants des différentes provinces. Il faut de plus approfondir l'étude des facteurs influençant les tendances ressortant des tableaux 3.3a et 3.3b.

On peut aller plus loin en consultant les réponses qu'ont fournies dans le cadre de l'EPEP les répondantes et les répondants qui n'ont jamais fréquenté d'établissement d'enseignement postsecondaire ou qui ont abandonné leurs études postsecondaires avant le mois de juillet 2001. On a demandé aux répondantes et aux répondants d'indiquer la raison principale pour laquelle ils ne fréquentaient pas d'établissement d'enseignement postsecondaire (s'ils avaient déjà présenté une demande pour fréquenter un tel établissement) ou avaient décidé de ne pas poursuivre d'études postsecondaires (s'ils n'ont jamais présenté de demande pour fréquenter un tel établissement). Le tableau 3.4 présente la répartition des répondantes et répondants de l'Ontario et des autres régions ne fréquentant pas un établissement d'enseignement postsecondaire, par raison évoquée. Il est à noter qu'on a demandé aux répondantes et aux répondants de ne fournir que la raison principale de leur choix (ce qui explique que le total de chacune des rangées équivaut à 100 %). Il est également à noter que dans le tableau, on ne fait pas la distinction entre les données des universités et celles des collèges, puisque, l'EPEP ne prévoyait pas de question sur le niveau d'éducation postsecondaire envisagé à l'intention de celles et ceux qui ne fréquentent pas d'établissement d'enseignement postsecondaire.

Tableau 3.4 : Raisons expliquant la décision de ne pas fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire
(Pourcentage des personnes ne fréquentant pas d'établissement d'enseignement postsecondaire)

Région	Raisons financières	Personne non qualifiée	Manque d'intérêt	Autre
Région de l'Atlantique	42,3 %	11,9 %	16,1 %	29,7 %
Québec	20,0	17,5	19,6	42,9
Ontario	35,0	14,4	17,5	33,1
Région des Prairies	29,3	9,7	28,8	32,2
Colombie-Britannique	38,1	9,2	21,0	31,7

Source : EPEP

Rappelons que l'échantillon a été limité aux diplômées et diplômés du secondaire. Ainsi, on peut présumer que les répondantes et les répondants affirmant qu'ils n'étaient pas qualifiés pour poursuivre des études postsecondaires fondaient leur affirmation, du moins en partie, sur les moyennes exigées⁹. Dans le tableau 3.4, on constate qu'une proportion importante des répondantes et des répondants du Québec et de l'Ontario ont nommé les qualifications insuffisantes comme raison principale expliquant leur décision de ne pas poursuivre d'études postsecondaires. Cette statistique vient appuyer l'information sur le taux de fréquentation relativement bas des diplômées et diplômés du secondaire ayant obtenu une moyenne faible au cours de

⁹ Dans les systèmes où les élèves du secondaire ont été regroupés, le choix des cours est peut-être entré en ligne de compte.

leurs études présentée dans le tableau 3.3 et fait ressortir la possibilité que des mesures de sélection plus sévères soient appliquées dans ces provinces qu'ailleurs au pays.

On traitera des questions financières dans la prochaine section, mais il convient d'attirer l'attention sur les renseignements relatifs aux raisons financières justifiant la décision des répondantes et des répondants de ne pas poursuivre d'études secondaires, renseignements présentés dans le tableau 3.4. Il n'est pas étonnant de constater que les répondantes et les répondants ne fréquentant pas d'établissement d'enseignement postsecondaire de la région de l'Atlantique, région où les droits de scolarité sont les plus élevés et où la conjoncture économique est difficile, étaient nettement plus susceptibles que celles et ceux vivant dans d'autres provinces d'invoquer des raisons financières pour justifier leur décision. En n'oubliant pas qu'il est difficile d'établir des comparaisons avec le Québec, on constate que l'Ontario semble se situer dans la moyenne nationale.

III.2 Contexte familial

L'égalité de l'accès à l'éducation postsecondaire entre les différents groupes socioéconomiques est l'un des principaux éléments de la politique sur l'éducation postsecondaire. Que le taux de fréquentation des établissements universitaires soit en forte corrélation avec le contexte familial est un fait stylisé, et il n'y a pas lieu de croire que l'Ontario fasse exception. La question est seulement de savoir si les politiques de l'Ontario ont permis d'atténuer la corrélation à un degré plus ou moins élevé que celles des autres provinces. Pour mieux comprendre la question, il est nécessaire de réaliser une analyse multidimensionnelle afin d'éliminer entièrement les effets des influences confusionnelles.

L'une des stratégies que l'on peut employer pour analyser le rôle du contexte familial consiste à établir un modèle de fréquentation des universités distinct de celui des collèges, puisque l'on sait que le contexte familial a une influence moindre sur la fréquentation des établissements d'enseignement collégial. Il ne serait cependant pas réaliste de considérer qu'une future étudiante ou un futur étudiant n'a que deux décisions à prendre : entreprendre ou non des études universitaires et entreprendre ou non des études collégiales. Il faut en effet établir un modèle coordonné selon lequel la personne pourrait choisir entre trois options : ne pas poursuivre d'études postsecondaires, entreprendre des études universitaires ou entreprendre des études collégiales. On obtient ainsi un logit multinomial dans lequel la variable dépendante peut prendre trois valeurs (l'ordre importe peu).

Quatre catégories de revenus des parents ont été établies en 2000 : moins de 25 000 \$ (catégorie 1); de 25 000 \$ à 49 999 \$ (catégorie 2); de 50 000 \$ à 74 999 \$ (catégorie 3) et plus de 75 000 \$ (catégorie 4). On fait interagir les indicateurs de ces catégories avec la variable indicatrice de l'Ontario afin de déterminer si le revenu a une plus grande influence différentielle dans cette province que dans le reste du Canada. À titre d'exemple, supposons qu'il n'existe que deux catégories de revenus et que la probabilité qu'une personne entreprenne des études postsecondaires est liée de façon

linéaire à la province et à la catégorie de revenus et qu'elle est calculée au moyen de la formule suivante :

$$P_i = \beta_0 + \beta_1 DONT_i + \beta_2 DREV_i + \beta_3 DONT_i \times DREV_i$$

Dans cette formule :

P_i correspond à 1 si l'individu i fréquente un établissement d'enseignement postsecondaire et à 0 dans le cas contraire.

La variable indicatrice $DONT_i$ correspond à 1 si l'individu provient d'une école secondaire de l'Ontario et à 0 dans le cas contraire.

La variable indicatrice $DREV_i$ correspond à 1 si la famille de l'individu fait partie de la catégorie de revenus élevés et à 0 dans le cas contraire.

On peut estimer la répercussion du fait de faire partie de la catégorie des revenus élevés sur la probabilité qu'une personne entreprenne des études postsecondaires en soustrayant la variable $DREV$ de l'équation d'estimation. Le résultat obtenu est le suivant :

$$\frac{\partial P_i}{\partial DREV_i} = \beta_2 + \beta_3 DONT_i$$

S'il y a une plus grande probabilité qu'un individu faisant partie de la catégorie des revenus élevés poursuive des études postsecondaires à l'extérieur de l'Ontario, l'estimation de β_2 sera positive. L'estimation de β_3 révélera si la différence sur le plan de la fréquentation par catégorie de revenus est plus élevée ($\beta_3 > 0$) ou moins élevée ($\beta_3 < 0$) en Ontario qu'elle ne l'est en moyenne dans le reste du pays.

Le tableau 3.5 présente les résultats d'une description plus détaillée qui comprend des données témoins pour l'âge, le sexe, et le niveau de scolarité des parents. La donnée correspondant au plus haut niveau de scolarité atteint par l'un des deux parents est représentée par l'une des catégories suivantes : diplôme d'études secondaires ou niveau inférieur, études postsecondaires entreprises, diplôme d'études collégiales, baccalauréat et études de deuxième ou de troisième cycle. Le groupe de référence correspond à la catégorie « diplôme d'études secondaires obtenu ou études arrêtées avant l'obtention du diplôme ». On tient également compte de la moyenne obtenue pendant les études secondaires. Le groupe de référence correspond à une moyenne de « D ». Une fois l'estimation du logit multinomial réalisée, on peut se servir des coefficients pour déterminer leur effet sur la probabilité qu'une personne réalise des études collégiales par rapport à la probabilité que cette même personne s'en tienne aux études secondaires. Les coefficients présentés dans le tableau 3.5 correspondent aux effets marginaux des variables explicatives évaluées par rapport à la moyenne de l'échantillon. Par conséquent, l'estimation révèle la façon dont la variation de la variable explicative modifie la probabilité qu'une personne fréquente un établissement d'enseignement collégial (ou universitaire) plutôt que d'arrêter ses études après le secondaire.

Tableau 3.5 : Estimation multinomiale relative à la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire

(les estimations correspondent à des effets marginaux des variables explicatives)

Variable explicative	Collèges	Universités
Ontario (1 si province de l'Ontario, 0 si autre province)	-0,075	0,018
Homme (1 si l'individu est un homme, 0 si l'individu est une femme)	-0,005	-0,055*
Âge (en années)	0,309*	0,804*
Âge au carré	0,008*	-0,018*
Catégorie de revenus 2 (1 si l'individu est associé à la catégorie de revenus 2, 0 si l'individu n'est pas associé à cette catégorie)	-0,005	0,001
Catégorie de revenus 3	-0,044	0,053
Catégorie de revenus 4	-0,045	0,127*
Catégorie de revenus 2 x Ontario	0,082	-0,051
Catégorie de revenus 3 x Ontario	0,133*	-0,111**
Catégorie de revenus 4 x Ontario	0,158	-0,114**
(Groupe de référence relatif au niveau de scolarité des parents : diplôme d'études secondaires)	0,007	0,104*
Plus haut niveau de scolarité des parents : études collégiales	0,006	0,112*
Plus haut niveau de scolarité des parents : études secondaires	-0,053	0,222*
Plus haut niveau de scolarité des parents : baccalauréat	-0,216*	0,425*
Plus haut niveau de scolarité des parents : programme de deuxième ou de troisième cycle	0,093	-0,065
Moyenne au secondaire : C (groupe de référence : moyenne de D)	0,077	0,144**
Moyenne au secondaire : B	-0,073	0,375*
Moyenne au secondaire : A	-0,244*	0,496*
Moyenne au secondaire : A+		
Nombre d'observations	3 832	3 832

Remarque : L'astérisque (*) signale une donnée statistiquement significative (niveau de 5 %), et le double astérisque (**) signale une donnée statistiquement significative (niveau de 10 %).

Les coefficients positifs relatifs à l'âge s'expliquent par la structure des données. En effet, il ne faut pas oublier que les répondantes et les répondants de l'EPEP sont âgés de 18 (17 ans au Québec) à 24 ans, et qu'on entend par fréquentation la fréquentation actuelle *ou* passée d'un établissement d'enseignement postsecondaire. Or, plus la répondante ou le répondant est âgé(e), plus il ou elle sera susceptible d'avoir fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire. Seul un petit nombre des variables restantes permettent d'expliquer le choix d'une personne d'entreprendre des études collégiales plutôt que d'arrêter ses études après le secondaire. La donnée correspondant à l'équation comprenant l'indicateur de l'Ontario et la catégorie de revenus 3 semble indiquer que les répondantes et les répondants provenant d'une famille dont le revenu des parents se situe entre 50 000 \$ et 75 000 \$ sont plus susceptibles de fréquenter un établissement d'enseignement collégial que celles et ceux provenant d'une famille dont le revenu des parents se situe dans la catégorie de revenus les plus faibles. Cette situation ne semble s'appliquer qu'en Ontario. Le niveau de scolarité des parents n'exerce pas d'influence, à moins que les parents n'aient

terminé un programme d'études de deuxième ou de troisième cycle, auquel cas la probabilité que la personne fréquente un établissement d'enseignement collégial est plus faible que dans le cas où les parents n'ont pas poursuivi leurs études après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. De façon similaire, on constate qu'une personne qui a obtenu un rendement scolaire élevé pendant les études secondaires est moins susceptible de fréquenter un établissement d'enseignement collégial¹⁰.

En ce qui a trait aux universités, on constate qu'à l'indicateur « homme » correspond un coefficient négatif, comme on l'avait prévu, étant donné le plus faible taux de fréquentation des établissements universitaires chez les hommes que chez les femmes. Cette donnée a été obtenue au moyen des données brutes. À l'extérieur de l'Ontario, seule la catégorie de revenus les plus élevés a des répercussions significatives sur la probabilité qu'une personne fréquente un établissement d'enseignement universitaire. Les données correspondant à l'équation (bien qu'elles soient peu révélatrices) indiquent, quant à elles, qu'en Ontario, les répercussions découlant d'un revenu familial élevé sont moindres comparativement à ailleurs au pays. Les coefficients positifs relatifs au niveau de scolarité des parents confirment la conclusion selon laquelle le niveau de scolarité des parents et la fréquentation d'un établissement d'enseignement universitaire présentent une corrélation positive au Canada. À l'échelle du pays, la fréquentation d'un établissement d'enseignement universitaire est fortement et positivement corrélée à la moyenne obtenue pendant les études secondaires.

En ce qui a trait à la question soulevée au début de la présente section, les estimations présentées dans le tableau 3.5 permettent de tirer les conclusions suivantes. Tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle provinciale, le revenu ne semble pas avoir une grande influence sur la décision d'une personne d'entreprendre des études collégiales plutôt que d'arrêter ses études après le secondaire. Par contre, le revenu familial a une influence sur la décision d'entreprendre des études universitaires ou non. À l'extérieur de l'Ontario, on constate que la probabilité de fréquenter un établissement universitaire est de 12 % supérieure chez les personnes qui proviennent d'une famille se situant dans la catégorie de revenus les plus élevés (75 000 \$ et plus) que chez celles qui proviennent d'une famille dont le revenu est inférieur à 25 000 \$. En Ontario, l'association positive entre le revenu familial et la fréquentation d'un établissement d'enseignement universitaire est inférieure à celle de la moyenne nationale¹¹.

IV. Persévérance

L'accès au système d'éducation postsecondaire n'est qu'une des facettes de la réussite des études supérieures. S'il est vrai que l'achèvement partiel d'un grade ou d'un certificat peut améliorer la productivité, le fameux effet « peau de mouton » semble indiquer qu'une personne ne pourra tirer pleinement avantage de ses études

¹⁰ Il est à noter que ces deux dernières constatations sont des estimations pour l'ensemble du Canada, et qu'elles ne s'appliquent pas qu'à l'Ontario.

¹¹ Dans l'interprétation des estimations, il faut tenir compte du fait qu'il est possible que la qualité des données relatives au revenu familial laisse à désirer.

que si elle les termine¹². Cette situation s'explique peut-être par le fait que les avantages découlant de la réussite d'un programme d'études sur la productivité d'une personne ne sont pas pleinement obtenus si le programme n'est pas terminé. Il est également possible que la réussite d'un programme d'études constitue un élément sur lequel peuvent se fonder certains employeurs pour sélectionner leurs employés. Dans les deux cas, l'abandon d'un programme d'études postsecondaires réduit les bénéfices qui peuvent être retirés de l'achèvement d'un tel programme. De plus, l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat est généralement un préalable à la poursuite d'études supérieures. Si les difficultés financières des étudiantes et des étudiants sont à l'origine de leur décision d'abandonner leurs études, on peut alors considérer ce phénomène comme un problème d'ordre socioéconomique, au même titre que la question de l'accès.

Dans quelle mesure la persévérance scolaire (ou, inversement, l'attrition) est-elle problématique, et dans quelle mesure la situation de l'Ontario est-elle différente de celle des autres provinces? Le taux d'attrition est difficile à mesurer, surtout si on se sert de données administratives, puisqu'il est peu fréquent que les établissements d'enseignement mènent des enquêtes auprès des personnes ayant abandonné leurs études, et que ces établissements ne savent pas vraiment si ces personnes ont quitté le système d'éducation ou si elles n'ont quitté que l'établissement¹³. Heureusement, l'EPEP a été conçue pour que l'on puisse obtenir de l'information sur cette question. Divers auteurs ont également utilisé les résultats de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) et de l'Enquête de suivi auprès des sortants (ESAS).

G. Butlin (1999) s'est servi des données de l'ESAS pour évaluer l'incidence des facteurs socioéconomiques et des facteurs ayant trait aux études secondaires sur la décision d'une personne d'abandonner ses études collégiales ou universitaires. Par sortantes et sortants, on entend les personnes qui ont entrepris des études postsecondaires, mais qui ne les ont pas terminées, et qui ne sont pas actuellement inscrites dans un établissement d'enseignement. Ce groupe comprend également les personnes qui envisagent de retourner à l'école pour terminer un programme d'études. La répartition par région présente un grand intérêt. G. Butlin estime que le groupe des sortantes et des sortants constitue 20 % de l'ensemble des personnes ayant entrepris des études universitaires et 18 % de l'ensemble de la population étudiante des collèges communautaires. Les estimations révèlent que, au chapitre du nombre de sortantes et de sortants, l'Ontario soutient avantageusement la comparaison avec les autres régions du pays. En effet, seulement 13 % des répondantes et des répondants de cette province font partie de la catégorie des sortantes et des sortants d'un établissement d'enseignement universitaire, comparativement à près du quart des étudiantes et des étudiants de la région de l'Atlantique et de la région des Prairies et au tiers des étudiantes et des étudiants de la Colombie-Britannique¹⁴. Environ 18 % des répondantes et des répondants de l'Ontario faisaient partie de la catégorie des sortantes et des sortants d'un collège communautaire, comparativement à 14 % des

¹² À titre d'exemple, voir le document de A. Ferrer et de W. C. Riddell (2002).

¹³ L'étude de Grayson et coll. (2003) présente les résultats de plusieurs analyses réalisées par des établissements d'enseignement.

¹⁴ On ne dispose pas d'estimations fiables au sujet du Québec.

répondantes et des répondants du Québec, du quart de celles et ceux de la région des Prairies et du tiers de celles et ceux de la Colombie-Britannique.

Dans le document de M. Lambert et coll. (2004), on analyse le taux d'attrition à la lumière des données tirées de l'EJET pour la cohorte B. Ce groupe était composé de jeunes âgés de 18 à 20 ans au moment où le premier volet de l'EJET a été réalisé en 2000, et de jeunes âgés de 20 à 22 ans lorsque les données de 2002 utilisées dans l'étude de M. Lambert et de ses collaborateurs ont été colligées. Les auteurs de l'étude ont conclu qu'environ 15 % des jeunes âgés de 20 à 22 ans qui ont entrepris des études postsecondaires les ont abandonnées avant d'avoir obtenu un certificat officiel. Dans l'ensemble, la population de sortantes et de sortants des établissements d'enseignement postsecondaire semble présenter plus de ressemblances avec le groupe composé de celles et ceux qui n'ont jamais entrepris d'études postsecondaires qu'avec le groupe composé de celles et ceux qui fréquentaient un établissement d'enseignement postsecondaire au moment de l'étude ou avaient obtenu leur diplôme. Lorsque les données de référence de décembre 2001 ont été analysées, on a constaté que l'intervalle de variation des taux relatifs aux sortantes et aux sortants (la proportion de membres du groupe en question ayant abandonné leurs études postsecondaires) était nettement inférieur à celui établi par G. Butlin. En Ontario, la proportion estimée des répondantes et des répondants à l'EJET qui ont abandonné leurs études postsecondaires était de 14 %, comparativement à la pointe de 17 % en Saskatchewan et en Alberta et à la proportion la plus basse de 13 %, au Nouveau-Brunswick¹⁵.

Finalement, L. Barr-Telford (2003) et ses collaborateurs ont réalisé une analyse de l'attrition à la lumière des données de l'EPEP. Des étudiantes et étudiants qui étaient âgés de 18 à 24 ans en février et mars 2002 et qui ont entrepris leurs études postsecondaires en septembre 2000, environ 16 % avaient abandonné leurs études avant de les avoir terminées. Le taux d'attrition n'est pas présenté par province. Comme justification de leur abandon, la moitié des sortantes et des sortants ont invoqué des raisons laissant entendre que leur programme d'études ou que l'éducation postsecondaire en général ne correspondait pas à leurs besoins. Viennent ensuite les raisons de nature financière, invoquées par 29 % des sortantes et des sortants.

S. Junor et A. Usher (Educational Policy Institute [2004]) affirment que l'Ontario obtient de bons résultats au chapitre de la persévérance scolaire. Afin de vérifier cette affirmation, on se sert du statut des répondantes et des répondants à l'EPEP au moment où l'Enquête a été menée pour déterminer combien de répondantes et de répondants qui avaient entrepris des études postsecondaires avant la réalisation de l'Enquête faisaient maintenant partie du groupe des sortantes et des sortants. Ce groupe est composé des personnes qui ont abandonné leurs études postsecondaires sans avoir obtenu de diplôme ou de certificat¹⁶. Comme le révèlent les données du

¹⁵ À l'Île-du-Prince-Édouard, la proportion était de 11 %, mais le coefficient de variation était assez élevé.

¹⁶ La méthode utilisée par L. Barr-Telford pour étudier les données d'une cohorte précise ayant fait l'objet de l'EPEP ne peut pas être utilisée pour réaliser une analyse d'une région en particulier en raison de la petite taille des valeurs. La petite taille des valeurs justifie également la combinaison des données des étudiantes et des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement universitaire et collégial présentées dans les tableaux 4.1 et 4.2.

tableau 4.1, la proportion de sortantes et de sortants parmi celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario semble se situer dans la moyenne.

Tableau 4.1 : Situation par rapport aux études postsecondaires chez celles et ceux qui ont déjà fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire

Région	Diplômées et diplômés	Persévérantes et persévérants	Sortantes et sortants
Région de l'Atlantique	30,0 %	57,4 %	12,5 %
Québec	28,1	58,7	13,2
Ontario	20,8	67,2	12,0
Région des Prairies	23,3	64,9	11,8
Colombie-Britannique	22,8	63,1	14,4

Remarque : Les données révèlent la proportion des répondantes et des répondants à l'EPEP ayant entrepris des études postsecondaires qui ont obtenu leur diplôme, qui poursuivaient des études ou qui avaient abandonné leurs études postsecondaires au moment où l'Enquête a été menée.

Source : EPEP

Les raisons expliquant la décision d'abandonner ses études postsecondaires sont propres à chaque personne, mais s'il s'avérait que les difficultés financières étaient en cause, il y aurait lieu de se poser des questions en matière de politiques. Les données du tableau 4.2 révèlent que le pourcentage des diplômées et des diplômés du secondaire du Québec qui ont entrepris des études postsecondaires mais qui ne les ont pas terminées pour des raisons financières est extrêmement faible. Cette donnée peut être attribuable aux faibles droits de scolarité associés aux cégeps et universités, lesquels sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. Les comparaisons entre la situation de l'Ontario et celle de la région de l'Atlantique et de la région de l'Ouest sont plus valides et révèlent que l'attrition provoquée par des questions de nature financière dans le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario n'est pas élevée en termes relatifs.

Table 4.2 : Raisons justifiant l'abandon des études postsecondaires (chez les sortantes et les sortants)

Région	Raisons financières	Manque d'intérêt	Autre
Région de l'Atlantique	33,0 %	27,4 %	39,6 %
Québec	7,8	55,7	36,5
Ontario	22,9	41,7	35,5
Région de l'Ouest	22,7	36,5	40,8

Remarque : Les données révèlent la proportion des sortantes et des sortants ayant fait l'objet de l'EPEP qui ont cité chacune des raisons comme raison principale.

On a combiné les données de la Colombie-Britannique et des Prairies afin d'éviter que les valeurs présentées ne soient de trop petite taille.

Source : EPEP

V. Aide financière

Il n'est pas étonnant de constater qu'une grande partie de la littérature portant sur les obstacles à l'éducation postsecondaire traite de la question financière. Dans le présent cas, la littérature étudiée est assez vaste et a été utilisée au départ pour établir l'existence même des obstacles de nature financière. D'autres auteurs présentent une bonne analyse de la littérature générale sur le sujet (voir de Broucker [2005] ainsi que Junor et Usher [2005]), mais, dans le présent rapport, on s'intéresse plus particulièrement aux incidences sur l'accessibilité découlant des différences entre les provinces sur le plan des programmes d'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants. Les questions de politique auxquelles on souhaite répondre ici sont les suivantes : « En Ontario, les besoins au chapitre de l'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants sont-ils plus élevés ou moindres qu'ailleurs? » et « L'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants en Ontario permet-elle d'améliorer l'accès aux études postsecondaires? ».

Des différences entre les provinces sur le plan des besoins en matière d'aide financière peuvent se manifester pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : la capacité de financement des investissements dans l'éducation postsecondaire varie d'une province à l'autre, ou les coûts associés à ces investissements varient d'une province à l'autre. En premier lieu, nous nous pencherons sur la question de l'équilibre entre la capacité financière et les coûts, puis nous comparerons les répercussions découlant des programmes d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants de l'Ontario avec celles découlant de programmes offerts dans d'autres provinces.

L'analyse de la capacité financière à partir des données tirées de l'EPEP peut être entravée par l'indigence de la source sur la question du revenu familial. L'Enquête a cependant permis de recueillir de l'information sur le montant de l'épargne accumulée par les répondantes et les répondants en vue de financer leurs études, qu'ils aient ou non entrepris ces études. Les montants comptés comprennent l'épargne accumulée par les répondantes et les répondants, mais également l'épargne accumulée pour eux par leurs parents ou par d'autres personnes. La valeur de l'épargne peut être utilisée pour déterminer la capacité des répondantes et des répondants à assumer le coût de leurs études, bien que cette valeur ne traduise pas que la capacité, mais également les besoins prévus et les attitudes à l'égard de l'épargne pour les études. Par conséquent, il est possible que les différences entre les provinces sur ce plan ne soient pas entièrement attribuables à la capacité.

Cette interdépendance entre la capacité et les coûts prévus peut être observée dans le tableau 5.1, qui permet de constater que les comportements en matière d'épargne des familles québécoises diffèrent considérablement de ceux des familles des autres provinces, tant sur le plan du volume que sur le fait même d'épargner à cette fin. Cette constatation met manifestement en évidence le faible coût des études postsecondaires au Québec et concorde avec les données tirées d'autres enquêtes révélant que les

familles québécoises sont moins susceptibles que les autres d'accumuler de l'épargne pour les études supérieures¹⁷. On constate que les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest peuvent servir de meilleurs points de comparaison pour l'Ontario pour ce qui est des coûts se rattachant à l'éducation postsecondaire; or, comparativement aux familles de ces provinces, il ne fait aucun doute que les familles ontariennes épargnent plus, et plus souvent, que les autres.

Tableau 5.1 : Ampleur et valeur de l'épargne en prévision des études postsecondaires

Région	Épargne moyenne accumulée	Proportion des répondantes et des répondants faisant état d'une épargne accumulée
Région de l'Atlantique	2 772 \$	39,8 %
Québec	1 499	30,0
Ontario	4 824	49,1
Région des Prairies	3 201	39,2
Colombie-Britannique	3 591	36,7

Remarque : Renseignements fondés sur les données fournies par la totalité des répondantes et des répondants, qu'ils fréquentent ou non un établissement d'enseignement postsecondaire.

Source : EPEP

En analysant des données sur le comportement des coûts, on peut tirer de l'information permettant de déterminer si les niveaux d'épargne élevés de l'Ontario révèlent que la population étudiée prévoit des coûts élevés. Bien entendu, la question des différences entre les provinces au chapitre des coûts est un sujet d'intérêt en soi. Le tableau 5.2 résume les résultats des calculs réalisés par Junor et Usher (2007), qui ont voulu comparer l'abordabilité de l'éducation universitaire par province. Les droits de scolarité moyens présentés dans la première colonne sont tirés d'une enquête de Statistique Canada et représentent la moyenne pondérée des droits de scolarité et des droits accessoires (par programme) dont doivent s'acquitter les étudiantes et les étudiants du premier cycle de chaque province.

¹⁷ T. Drewes (2006) constate, à la lumière des renseignements fournis par les répondantes et les répondants du Québec à l'Enquête sur les approches en matière de planification des études, que l'épargne en vue des études supérieures est moins fréquente dans cette province.

Tableau 5.2 : Droits de scolarité nets des universités, par province
2001-2002 (en dollars de 2005)

Province	Droits de scolarité et droits accessoires	Crédits d'impôt	Subvention moyenne	Droits de scolarité nets
Terre-Neuve-et-Labrador	4 134	1 780	2 891	-536
Île-du-Prince-Édouard	4 536	1 583	2 676	277
Nouveau-Brunswick	4 442	1 706	1 655	1 080
Nouvelle-Écosse	5 824	1 913	2 397	1 514
Québec	2 492	1 153	3 328	-1 990
Ontario	5 552	1 681	2 283	1 588
Manitoba	3 965	1 671	3 146	-853
Saskatchewan	4 808	1 906	2 367	535
Alberta	4 874	1 843	2 424	607
Colombie-Britannique	3 136	1 051	3 399	-1 314

Source : Junor et Usher (2007)

Pour établir les crédits d'impôt, on utilise comme point de référence la situation d'une étudiante ou d'un étudiant qui poursuit des études à temps plein pendant huit mois et qui s'acquitte des droits de scolarité et des droits accessoires moyens présentés dans la première colonne. Pour obtenir les droits de scolarité nets, il suffit de soustraire les crédits d'impôt de la somme des droits de scolarité et des droits accessoires moyens. La subvention moyenne accordée par chacune des provinces est calculée pour celles et ceux qui ont le droit de recevoir des subventions, ce qui neutralise les différences entre les provinces quant à la généralisation plus ou moins grande des subventions. Cela dit, la dernière colonne ne présente que la moyenne réelle des droits de scolarité et des droits accessoires, dont on a soustrait les crédits d'impôt et les subventions moyennes. Le résultat obtenu correspond aux droits de scolarité nets dont devra s'acquitter une étudiante ou un étudiant qui reçoit des subventions.

La valeur peu élevée et souvent négative des droits de scolarités nets semble contredire la croyance populaire selon laquelle les études postsecondaires sont devenues extrêmement coûteuses. Il ne faut pas oublier que les subventions présentées dans le tableau 5.4 sont en grande partie des remises de dette consenties aux étudiantes et aux étudiants dont le niveau d'endettement dépasse une certaine limite. Comme cette subvention n'est pas remise aux étudiantes et aux étudiants sous forme de chèque, elle ne peut pas, bien qu'elle permette de réduire le niveau d'endettement, les aider à régler leurs problèmes de liquidités pendant leurs études postsecondaires. De plus, ce ne sont pas la totalité des étudiantes et des étudiants qui reçoivent le montant moyen des subventions. Finalement, il se peut que l'on n'ait pas tenu compte de facteurs importants, comme les frais de subsistance, dans le tableau. En observant les données présentées de gauche à droite dans le tableau, on constate que l'Ontario est une province où les droits de scolarité universitaires sont élevés. Or, les crédits pour frais de scolarité ne se situent que dans la moyenne par rapport aux autres provinces, et les subventions moyennes sont inférieures à celles de toutes les autres provinces, sauf le Nouveau-Brunswick. Au bout du compte, on constate que les étudiantes et les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement

postsecondaire de l'Ontario doivent acquitter les droits de scolarité nets les plus élevés au pays.

Les tendances régionales quant aux droits de scolarité et aux droits accessoires révélées par Junor et Usher s'inscrivent dans la même ligne que les tendances dégagées des renseignements fournis par les répondantes et les répondants de l'EPEP, à qui on a demandé d'indiquer le total de leurs menues dépenses annuelles. Ces dépenses regroupent les droits de scolarité, les droits requis et les autres dépenses relatives à l'achat de livres et de matériel. Comme le révèle le tableau 5.3, ce sont les étudiantes et les étudiants des universités de l'Ontario qui doivent faire face aux dépenses relatives aux études les plus élevées (lorsque les données de la Nouvelle-Écosse sont ajoutées à celles des provinces de l'Atlantique). Les dépenses relatives aux études auxquelles doivent faire face les étudiantes et les étudiants des collèges de l'Ontario correspondent davantage aux moyennes nationales.

Tableau 5.3 : Dépenses moyennes relatives aux études, en 2002
(à l'exclusion des frais de subsistance)

Région	Étudiantes et étudiants fréquentant un établissement collégial	Étudiantes et étudiants fréquentant un établissement universitaire
Région de l'Atlantique	6 024 \$	5 234 \$
Québec	1 493	2 453
Ontario	3 900	6 096
Région des Prairies	4 318	5 051
Colombie-Britannique	3 269	3 949

Remarque : Renseignements fondés sur les données fournies par des étudiantes et des étudiants fréquentant ou ayant fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire.

Source : EPEP

Les droits de scolarité élevés des universités de l'Ontario ne sont pas censés influencer le taux de fréquentation relatif de la province si les mesures de compensation sont plus élevées que le niveau de financement moyen¹⁸. On a déjà indiqué plus haut que le montant des épargnes accumulées par la population de l'Ontario est plus élevé qu'ailleurs au pays. Dispose-t-on de données permettant de conclure que l'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants compense de quelque façon que ce soit les coûts élevés? On a interrogé les répondantes et les répondants à l'EPEP au sujet des différents aspects de l'aide financière qu'ils ont reçue pendant leurs études postsecondaires. Le tableau 5.4 présente de l'information sur les niveaux de financement par type d'établissement d'enseignement postsecondaire et par type de financement. Par financement remboursable, on entend les prêts octroyés par le gouvernement, les prêts et lignes de crédit accordés par des institutions financières et les prêts consentis par des membres de la famille ou des

¹⁸ Il ne faut pas oublier que la composante la plus importante du coût des études postsecondaires est le revenu auquel on renonce en suivant ces études. Si, par exemple, les possibilités d'emploi sont excellentes dans une province comme l'Alberta, il se peut que le taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire soit faible, même si les menues dépenses sont relativement faibles.

amis. Les types de financement non remboursable comprennent les montants d'argent accordés par des membres de la famille qui n'ont pas à être remboursés, les bourses d'études et les subventions du gouvernement.

Tableau 5.4 : Niveaux de financement
(moyennes régionales)

Région	Étudiantes et étudiants fréquentant un établissement collégial		Étudiantes et étudiants fréquentant un établissement universitaire	
	Remboursable	Non remboursable	Remboursable	Non remboursable
Région de l'Atlantique	6 005 \$	2 586 \$	3 782 \$	2 463 \$
Québec	1 112	1 409	1 629	2 470
Ontario	2 619	2 206	3 071	3 631
Région des Prairies	3 171	1 812	2 273	2 860
Colombie-Britannique	1 856	3 404	*	*

Remarque : L'astérisque (*) signale des données insuffisantes.

Source : EPEP

Quelques tendances intéressantes ressortent du tableau 5.4. Pour les étudiants du niveau collégial, le financement total accordé en Ontario se situe dans la moyenne, mais est nettement inférieur au financement accordé dans la région de l'Atlantique, légèrement inférieur au financement accordé en Colombie-Britannique et supérieur au financement accordé au Québec et dans les Prairies. Il ne faut pas oublier que les étudiantes et les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement collégial de l'Ontario font également état de dépenses relatives aux études se rapprochant de la moyenne nationale. Cependant, le financement accordé aux étudiantes et aux étudiants des collèges de l'Ontario est assez bien équilibré entre les types de financement remboursable et les types de financement non remboursable, tandis que dans la région de l'Atlantique et dans la région des Prairies, une plus grande partie du financement accordé l'est sous forme de financement remboursable, et en Colombie-Britannique, une plus grande partie du financement accordé l'est sous forme de financement non remboursable. Lorsque l'on tient compte des étudiantes et des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement universitaire, on constate que le financement total est sensiblement plus élevé en Ontario que dans les trois autres régions au sujet desquelles on dispose d'estimations fiables, y compris la région de l'Atlantique. Il semble donc y avoir un équilibre entre les droits de scolarité élevés des universités présentés dans le tableau 5.3 et les niveaux de financement élevés. Bien entendu, le financement dont il est question comprend également le financement provenant de sources privées, et les niveaux de financement élevés ne signifient pas nécessairement que des mesures actives en matière de politique publique ont été prises pour contrebalancer les coûts élevés. Pour bien comprendre cette situation, on peut analyser le comportement des programmes du gouvernement de prêts aux étudiantes et aux étudiants.

Le tableau 5.5 présente les résultats tirés des réponses données aux questions de l'EPEP au sujet des prêts accordés par le gouvernement. Les données du tableau ne concernent que les étudiantes et les étudiants ayant déjà fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire. Près des deux tiers des répondantes et des

répondants fréquentant un établissement d'enseignement collégial de la région de l'Atlantique ont présenté une demande (accordée ou non) pour obtenir un prêt du gouvernement. Le montant moyen des prêts accordés par le gouvernement dans cette région était nettement plus élevé que dans le reste du pays. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants fréquentant un établissement d'enseignement collégial de l'Ontario ayant présenté une demande ne diffère pas énormément de celui des autres provinces, et le montant des prêts accordés à ces étudiantes et étudiants se situe dans la moyenne. La valeur des prêts accordés est déterminée à l'issue d'une évaluation des besoins; comme les droits de scolarité des collèges de l'Ontario correspondent environ à la moyenne, le constat qui précède n'est pas surprenant.

Le taux d'acceptation des demandes présentées par des étudiantes et des étudiants d'établissements d'enseignement universitaire de l'Ontario est nettement inférieur à celui de la région de l'Atlantique, bien que le taux de l'Ontario se situe dans la moyenne lorsqu'on ne tient pas compte des données de la région de l'Atlantique. Comme dans le cas des étudiantes et des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement collégial de l'Ontario, le taux de refus au niveau universitaire est le plus élevé au pays. Cependant, lorsque les prêts sont accordés, ils sont nettement supérieurs aux valeurs moyennes du Québec et de la région de l'Ouest. Il est intéressant de constater que la tendance relative aux montants des prêts présentée dans le tableau 5.5 correspond à la tendance au chapitre des dépenses relatives aux études présentée dans le tableau 5.3, à l'exception de la région de l'Atlantique, où les prêts sont supérieurs aux dépenses relatives aux études. Même si l'on tient compte de cette exception, l'aide gouvernementale semble généralement refléter les différences au chapitre des coûts entre les régions.

Tableau 5.5 : Prêts accordés par le gouvernement
(renseignements portant sur l'ensemble des étudiantes et des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire)

Région	Demande acceptée	Demande refusée	Jamais présenté de demande	Prêt moyen
Étudiantes et étudiants fréquentant un établissement collégial				
Région de l'Atlantique	67,0 %	7,8 %	25,2 %	8 224 \$
Québec	29,7	10,4	59,9	4 005
Ontario	28,7	12,8	58,5	5 236
Région de l'Ouest	30,5	7,9	61,6	5 898
Étudiantes et étudiants fréquentant un établissement universitaire				
Région de l'Atlantique	51,2 %	4,0 %	44,8 %	7 021 \$
Québec	41,5	3,5	55,0	2 385
Ontario	37,6	10,4	52,1	6 043
Région de l'Ouest	33,8	8,3	57,9	5 169

Source : EPEP

VI. Conclusion

Sans élément de comparaison, il est difficile d'évaluer la situation de l'éducation supérieure en Ontario de même que la nécessité de réaliser des interventions en matière de politique. C'est pourquoi nous nous sommes fondés ici sur une comparaison entre les provinces pour déterminer si des améliorations doivent être apportées. Rien ne laisse entendre que la situation des autres provinces est idéale, mais les données recueillies au sujet des provinces peuvent servir de référence dans le cadre d'un premier examen de la situation de l'Ontario.

Le rapport présente une analyse de trois aspects de l'accessibilité, soit le nombre de places offertes, la persévérance scolaire et les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire. De cette analyse découlent les conclusions suivantes :

- Le taux de fréquentation du réseau collégial ontarien est relativement élevé (si l'on ne tient pas compte des données du Québec relatives aux cégeps), mais celui des universités semble être faible lorsqu'on ne tient compte que des données relatives aux diplômées et aux diplômés des écoles secondaires. Les diplômées et diplômés des écoles secondaires de l'Ontario qui ont obtenu de faibles résultats scolaires pendant leurs études secondaires ont plus de difficulté à être admis dans une université. Ces deux conclusions cadrent avec l'hypothèse selon laquelle la sélection est plus sévère dans les universités de l'Ontario qu'ailleurs.
- La forte corrélation qui existe entre le taux de fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire et le revenu familial s'observe tant en Ontario que dans les autres provinces. Rien n'indique cependant que cette corrélation soit plus marquée en Ontario qu'ailleurs au Canada.
- Le taux de cessation des études postsecondaires de l'Ontario se situe parmi les plus faibles au pays, et on constate que les étudiantes et étudiants de l'Ontario qui décident d'interrompre leurs études ne sont pas plus susceptibles de le faire pour des raisons financières que les sortantes et les sortants d'autres régions.
- On constate qu'une proportion élevée d'étudiantes et d'étudiants de l'Ontario sont en mesure de poursuivre des études postsecondaires grâce à une épargne accumulée, et que le montant de cette épargne est beaucoup plus élevé que celui des étudiantes et des étudiants des autres régions.
- Il est possible qu'une plus grande capacité à accumuler de l'épargne explique la conclusion présentée ci-dessus. Mais il ne faut pas oublier qu'en Ontario, si les dépenses associées à l'éducation se situent dans la moyenne pour les étudiants de niveau collégial, elles sont les plus élevées au pays pour les étudiants universitaires, ce qui fait que la nécessité d'accumuler de l'épargne s'impose beaucoup plus qu'ailleurs au pays.
- Les montants totaux d'aide financière, y compris les fonds provenant de sources privées, illustrent les différences régionales au chapitre des coûts. La

somme de l'aide financière remboursable et non remboursable déclarée par les étudiantes et les étudiants de niveau universitaire de l'Ontario est plus élevée que celle déclarée par les étudiantes et les étudiants d'ailleurs au pays.

- Il se peut que l'importance de l'aide financière dont bénéficient les étudiantes et les étudiants de niveau universitaire de l'Ontario soit attribuable en partie aux prêts consentis par le gouvernement, puisque le montant moyen des prêts accordés aux prestataires est plus élevé en Ontario qu'au Québec et dans les provinces de l'Ouest, quoiqu'il soit inférieur à celui de la région de l'Atlantique.

Le présent rapport soulève un bon nombre de questions. De plus, il laisse entrevoir la nécessité de réaliser d'autres travaux de recherche qui permettront de corroborer les résultats établis à partir des données de l'EPEP au moyen d'autres sources, de même que d'étudier de nombreuses questions, notamment les suivantes :

- Le faible taux de fréquentation chez les résidentes et les résidents de l'Ontario détenant un diplôme d'études secondaires. Le taux de l'Ontario comparativement à celui des autres provinces semble être inférieur lorsqu'on le calcule à la lumière des données de ce groupe plutôt qu'en tenant compte des données relatives à l'ensemble de la population.
- Le lien entre le contexte familial et la fréquentation d'un établissement d'enseignement postsecondaire doit être étudié à la lumière de données plus détaillées sur le contexte familial.
- Les différences étonnamment prononcées au chapitre des types de financement auxquels ont recours les étudiantes et les étudiants des différentes régions. Le rapport entre le financement remboursable et le financement non remboursable est un élément dont il importe de tenir compte pour déterminer si la peur de s'endetter joue un rôle, et ce rapport varie considérablement d'une région à l'autre.

Références

- BARR-TELFORD, L., F. CARTWRIGHT, S. PRASIL et collab. *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, n° 81-595 au catalogue de Statistique Canada, « Éducation, compétences et apprentissage », document de recherche n° 7, Ottawa, 2003.
- BUTLIN, G. « Déterminants de la poursuite d'études postsecondaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, n° 81-003 au catalogue de Statistique Canada, vol. 5, n° 3, Ottawa, 1999, p. 7-35.
- DEBROUCKER, P. *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus*, rapport de recherche W27 des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2005.
- Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation. *Indicateurs de l'éducation au Canada : rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, n° 81-582-XIF au catalogue de Statistique Canada, 2007.
- CORAK, M., G. LIPPS et J. ZHAO. *Revenu familial et participation aux études postsecondaires*, n° 11F00019MIE au catalogue de Statistique Canada, n° 210, 2003.
- DREWES, T. *A Profile of Canadian Savers and Non-Savers* [rapport de recherche], Ressources humaines et Développement social Canada, Direction générale de l'apprentissage, 2006.
- DREWES, T. *The Impact of Savings on the Decision to Pursue Post-secondary Education* [rapport de recherche], Ressources humaines et Développement social Canada, Direction générale de l'apprentissage, 2007.
- DROLET, M. *Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?*, n° 11F00019MIE au catalogue de Statistique Canada, n° 243, 2005.
- Educational Policy Institute. *Epicentre*, automne 2004, 2004.
- FERRER, A. et W.C. RIDDELL. « The Role of Credentials in the Canadian Labour Market », *Revue canadienne d'économie*, vol. 34, n° 4, 2002, p. 879-905.
- FINNIE, R. *A Simple Model of Access and Capacity for Post-secondary Schooling in Canada*, School of Policy Studies, Université Queen's, document de travail n° 40, 2005.
- GRAYSON, P. et K. GRAYSON. *Research on Retention and Attribution*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2003.

- JUNOR, S. et A. USHER. *Le prix du savoir 2004 : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.
- JUNOR, S. et A. USHER. *The End of Need-Based Student Financial Aid in Canada?* [rapport de recherche], Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, 2007.
- LAMBERT, M., L. ZEMAN, M. ALLEN et collab. *Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi? Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, document de recherche n° 26, Ottawa, 2004.
- LEMIEUX, T. « The Causal Effect of Education on Earnings in Canada », *Vers des politiques canadiennes d'éducation fondées sur la recherche*, P. de Broucker et A. Sweetman (éd.), Université Queen's, Institut John Deutsch, 2003, p. 105-116.
- Malatest and Associates. *Promotion 2003 – Enquête de suivi auprès des élèves du secondaire* [rapport de recherche], Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007.
- NEILL, C. *Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études du Canada* [rapport de recherche], Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2007.
- Sampson et Associés. *Optimisation des ressources de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire* [rapport de recherche], Ressources humaines et Développement social Canada, Programme canadien de prêts aux étudiants, 2007.
- SNOWDEN, K. Les données sur les candidats au Canada : l'accessibilité évaluée sous un autre angle [rapport de recherche], Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.
- SNOWDEN, K. *Without a Roadmap: Government Funding and Regulation of Canada's Universities and Colleges* [rapport de recherche], Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2005.
- ZEMAN, K. « Premier regard sur le cheminement de l'école secondaire au collège et à l'université selon la province », *Questions d'éducation*, Statistique Canada, vol. 4, n° 2, 2007.

Annexe

Classification des programmes d'éducation postsecondaire

Catégories d'études postsecondaires

Catégories d'études postsecondaires dont il est question dans le présent rapport	Comprend les catégories de l'EPEP suivantes :
Université	Programme de passage à l'université dans un collège ou un cégep (obtention de crédits, d'un diplôme d'un programme de passage à l'université ou d'un grade d'associé) Diplôme universitaire de premier cycle ou certificat INFÉRIEUR au baccalauréat Baccalauréat Premier grade professionnel Diplôme universitaire de deuxième ou de troisième cycle ou certificat SUPÉRIEUR au baccalauréat, mais INFÉRIEUR à la maîtrise Maîtrise Doctorat Doctorat en éducation
Collège	École de commerce privée ou institut de formation privé Collège, cégep, école de métier ou école de formation professionnelle Programme d'études supérieures ou programme de deuxième cycle
Autres	Diplôme d'études professionnelles Attestation de spécialisation professionnelle Programme pour les apprentis enregistrés Diplôme, certificat ou licence d'une association professionnelle Autres

